

Place François Rabelais
BP 67 • 78042 Guyancourt Cedex
Tél. : +33 1 30 96 12 00
Fax : +33 1 30 44 24 91
0781578s@ac-versailles.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE
Mention Complémentaire
" Cuisinier en Desserts de Restaurant 2019 "

Ce dossier est à compléter et à déposer ou à retourner par courrier au secrétariat du Proviseur du Lycée Hôtelier de S a i n t -Quentin - e n - Y v e l i n e s pour le vendredi 12 avril 2019

Entourez la formule choisie : SCOLAIRE - APPRENTISSAGE

| | |
|--|--------|
| Nom et prénom du candidat : | |
| Date et lieu de naissance : | Sexe : |
| Nom et prénom du représentant légal : (si élève mineur) | |
| Adresse : | |
| | |
| | |
| | |
| Téléphone : | |

Cadre réservé à la Direction du Lycée Hôtelier de Saint-Quentin-en-Yvelines

Appréciation de l'enseignant responsable de la section sur la candidature :

.....

.....

A, le Professeur responsable de la section

DECISION DU PROVISEUR

Avis Très Favorable
 Avis Favorable
 Avis Réservé
 Avis Défavorable

A, le Le Proviseur,

SITUATION ACTUELLE DU CANDIDAT

- Etablissement fréquenté (NOM et ADRESSE) :
➤ Classe : CAP BAC PRO autre (à préciser) :

Diplôme présenté :

- Spécialité : Cuisine Restaurant autre (à préciser) :

.....

- Diplôme(s) déjà obtenu(s) :

pour chaque diplôme obtenu merci de préciser la spécialité

CAP BAC PRO

BEP BAC TECHNO

BAC PRO BTS

BP Autre :

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

- Très favorable Favorable Réservé Défavorable

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A, le

Cachet et signature

CETTE PARTIE DOIT OBLIGATOIREMENT ÊTRE RENSEIGNÉE

COMPOSITION du DOSSIER de CANDIDATURE

Pièces à joindre impérativement au dossier :

- un curriculum vitae (voir annexe 1)
- une lettre de motivation
- les photocopies de tous les bulletins de l'année en cours et de l'année précédente
- une copie des diplômes obtenus : CAP, BEP, BAC, BTN, BTS

Attention : tout dossier incomplet ne pourra être examiné.

Annexe 1 : Curriculum vitae

Renseignements généraux :

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Age au 01/09/2018 :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone

Fixe :

Mobile :

Adresse mèl :

Parcours scolaire (4 dernières années)

| Années | Diplôme préparé | Lycée ou collège |
|-----------|-----------------|------------------|
| 2018/2019 | | |
| 2017/2018 | | |
| 2016/2017 | | |
| 2015/2016 | | |

Stages ou expériences professionnelles

| Années | Entreprise | Poste occupé | Durée |
|--------|------------|--------------|-------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Langues étrangères

| | | | |
|-----------------------|----|-------|-------|
| Anglais (obligatoire) | Lu | Parlé | Ecrit |
| Autre langue | Lu | Parlé | Ecrit |
| | Lu | Parlé | Ecrit |

Activités périscolaires, centres d'intérêts

| | | |
|--------------------|-----|-----|
| Permis B | Oui | Non |
| Véhicule Personnel | Oui | Non |

INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE



1- La candidature

- Retrait des dossiers
- Retour des dossiers complétés avant le 13/04/2018
- Entretien éventuel courant mai 2019
- o Résultats des demandes courant juin 2019

2- Statut d'un élève en Mention complémentaire

Les Mentions complémentaires proposées par le lycée permettent d'obtenir un diplôme de Niveau IV. En conséquence, les élèves inscrits dans ces formations relèvent du statut de lycéens et ne bénéficient pas du statut d'étudiants.

3- Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux attribuées aux élèves des mentions complémentaires proposées par le lycée sont des bourses nationales d'études du second degré de lycée. Les dossiers sont à instruire **par les établissements scolaires d'origine** avant le fin mai 2018.

NB : le CROUS, s'occupant des bourses sur critères sociaux des étudiants, n'est pas habilité à octroyer des bourses pour les élèves de mention complémentaire du lycée.

4- Tenues vestimentaires

Les élèves qui seront affectés dans notre lycée devront se conformer au code vestimentaire prévu par le règlement intérieur de l'établissement aussi bien pour la tenue quotidienne que pour la tenue professionnelle. Il pourra être demandé aux élèves de s'équiper de matériel spécifique propre à la spécialité présentée.

5- Logement

L'internat du lycée est réservé aux élèves de CAP et de baccalauréat technologique et professionnel. Les élèves de Mention complémentaire ne peuvent bénéficier des chambres d'internat. Toute situation particulière devra faire l'objet d'une demande écrite.

Le Proviseur

Stéphane DEMARLE